



HABITATION

Risques de l'hiver Les solutions assurantielles

L'assurance d'un esprit de famille



la France
Mutualiste

VOS CONTRATS

ExpertLib,
votre nouveau
service en agence

PATRIMOINE

Finances :
ce qui va changer
en 2019

ESPRIT DE FAMILLE

Le don :
on a tous
à y gagner



Dominique Burlett
Président

La France Mutualiste est en effervescence. Riche de son passé, de la fidélité de ses adhérents, de la compétence de ses salariés et de l'engagement de ses bénévoles, elle poursuit activement la construction de son avenir, votre avenir :

- Adaptation réglementaire, avec le RGPD (règlement général sur la protection des données) et la DDA (directive distribution en assurance) cette année, puis la loi PACTE et les nouveaux régimes de retraite à venir.
- Développement de nouveaux produits ou services, comme dernièrement des ateliers de prévention.
- Négociation de partenariats pour élargir à la fois sa distribution, son offre de produits et son rayonnement.
- Lancement d'une campagne de communication grand public (radio, presse, digital) pour mieux faire connaître notre mutuelle.
- Lancement du Prix Photo La France Mutualiste afin de récompenser de jeunes talents.
- Renforcement stratégique de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste.

Et toujours notre engagement social, notamment un soutien à LADAPT, aux victimes des inondations de l'Aude et l'appui au Bleu de France pour sa campagne de communication 2018.

Autant de projets enthousiasmants pour que chacun d'entre nous se sente bien au sein de la famille La France Mutualiste.



La France Mutualiste
Tour Pacific | 11-13 cours Valmy - 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex
T. 01 40 53 78 00
www.la-france-mutualiste.fr

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Dominique Burlett, président – **Directeur de la rédaction** : Dominique Trébuchet, directeur général – **Comité de rédaction** : Brigitte Daeschler, Jacques Desbois, Nicolas Flambeaux, Vincent Godard, Tania Gombert, Charlotte Laour, Alain Marais, Richard Pernod, Stanislas Perrin, Maud de Valicourt – **Réalisation** : The Progressive Company – **Impression** : BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – **Dépôt légal à parution** : ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 119 M 07058 – **Crédits photo** : Adobe Stock, iStockphoto, BALTEL, ECPAD, PONANT - François Lefebvre, DILA, France Mutualité - Photo de couverture : iStockphoto. Prix au numéro : 0,30 €

En ajout, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacun des comités mutualistes.

04 VOTRE MUTUELLE

Transmettre
à travers la photo

05 VOS CONTRATS

Risques de l'hiver :
les solutions assurantielles

08 PATRIMOINE

Finances :
ce qui va changer en 2019

11 AUTO HABITATION SANTÉ

Financer son permis B
avec le CPF

12 ESPRIT DE FAMILLE

Le don :
on a tous à y gagner

14 TRANSMISSION

Illectronisme : comment
réduire la fracture numérique ?

& Vous

L'ensemble des collaborateurs de la mutuelle vous présente ses meilleurs vœux de santé et de solidarité pour 2019.

Commander un livre ou un dvd de l'ECPAD

La remise de 30% est réservée aux lecteurs de La France Mutualiste & Vous sur le DVD présenté dans le numéro 62, du 15 décembre 2018 au 15 mars 2019. Cette offre est non cumulable et n'est valable que pour une seule commande.

CODE PROMOTION : FM1512

- Renseignements : 01 49 60 59 88

- Par Internet : www.boutique.ecpad.fr

- Par courrier : sur papier libre, chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'ECPAD », ajouter 5,50 € de frais d'expédition forfaitaires. Adresse : ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY-SUR-SEINE.



Suivez-nous !



EN CHIFFRES

49%



Soit près de la moitié des Français attendent d'une marque qu'elle valorise la famille, selon le 1^{er} Observatoire du Sens. D'après cette étude, environ 6 Français sur 10 attachent de l'importance à la notion de sens et ce besoin serait croissant pour 58%. Le respect des gens (42 %), la liberté (31 %) et la tolérance (30 %) sont les autres valeurs citées par les sondés.

Source : étude réalisée par ViaVoice pour Wellcom, en ligne, du 16 au 25 mai 2018. Échantillon de 1 004 personnes.

17

C'est le nombre moyen de fautes dans les CV et lettres de motivation en 2018, selon un sondage Qapa.fr. Le site spécialisé dans les emplois n'en comptait que 15 en 2015. Mais les recruteurs ne valent pas mieux : pour les offres d'emplois, Qapa compte 11 fautes en 2018, contre 5 en 2015...

Source : Qapa.fr



7,3 kilos

Chaque année, un Français avale en moyenne 7,3 kilos de chocolat. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne européenne (7,2 kilos) mais reste très en deçà de la consommation annuelle des Allemands avec leurs 11 kilos, des Belges (10,9 kilos) ou encore des Suisses (10,8 kilos).

Source : Challenges.fr



125 millions

de hashtags échangés chaque jour ! Onze ans après son lancement sur Twitter le 23 août 2007, le hashtag est aujourd'hui un outil indispensable pour la viralité des publications sur le web. L'autre réseau social de référence, Facebook, n'a quant à lui adopté le hashtag qu'en 2013.

Source : Stratégies

1818

Le Livret A et l'assurance vie ont vu le jour cette année-là. Le 29 juillet, la première caisse d'épargne, créée à Paris par Ordonnance Royale, a reçu l'autorisation d'émettre le Livret d'épargne, aujourd'hui appelé Livret A. La création de la première compagnie d'assurance vie date de 1787, mais la Révolution empêcha son développement, jusqu'à l'ouverture du marché en 1818.

Source : Wikipédia

Transmettre à travers la photo

« Solidarités intergénérationnelles », tel est le thème de la 1^{ère} édition du Prix Photo La France Mutualiste. En révélant de jeunes talents, de 18 à 30 ans, et en soutenant l'art photographique, La France Mutualiste concrétise son ambition d'intégrer l'engagement des jeunes générations dans la lignée de celles qui se sont engagées hier.

L'occasion aussi de transmettre les valeurs chères à la mutuelle depuis sa création - solidarité, partage, générosité - dans l'esprit de famille qui la caractérise.



Les 3 lauréats se verront décerner leur prix à Paris le 11 avril, lors d'une soirée où seront exposées leurs œuvres. À cette occasion, chaque candidat présentera une série inédite de 10 photographies illustrant la thématique ; celles-ci seront ensuite exposées lors d'une tournée dans les régions.

« En avril 2018, nous avons ouvert notre mutuelle à de nouveaux horizons. Notre positionnement a changé. Notre image est en train de changer. Une chose perdue : notre esprit de famille et notre ADN lié à la transmission et l'engagement. C'est dans ce contexte dynamique que nous avons souhaité créer ce prix pour récompenser et faire émerger de jeunes talents photographiques ayant à cœur de valoriser et d'interroger, dans une démarche artistique, la transmission et l'engagement. Nous serons heureux de les accompagner pour faire connaître leur travail et leur talent » explique Dominique Burlett, président de La France Mutualiste.

Le Prix Photo La France Mutualiste prend ainsi le relais du Prix Grand Témoin lancé par la mutuelle en 2003 (voir ci-dessous).



Au centre, le frère de Denis Mukwege, venu le représenter lors de la remise du Prix Grand Témoin en novembre 2017.

Le Prix Nobel 2018 est... notre Prix Grand Témoin 2017 !

Denis Mukwege, médecin congolais, a reçu cet automne le Prix Nobel de la Paix pour son œuvre de soutien aux femmes violées et mutilées. L'année dernière, c'est La France Mutualiste qui lui avait décerné le Prix Grand Témoin du Jury Junior pour son livre « Plaidoyer pour la vie » (Editions L'Archipel). La plus belle récompense pour clore la série des Prix Grand Témoin et démarrer la nouvelle aventure du Prix Photo La France Mutualiste (voir ci-dessus).

Hommage à Jean-Louis Urdy

Le 3 septembre, Jean-Louis Urdy, administrateur de La France Mutualiste depuis 10 ans, est décédé brutalement alors qu'il venait d'être hospitalisé. Travailleur infatigable, généreux, toujours de bonne humeur, il s'était mis au service de la collectivité après une vie professionnelle bien remplie au sein de l'Armée de l'Air comme pilote transport.

Élu municipal, administrateur de La France Mutualiste, administrateur de nombreuses associations locales et nationales, il avait su mettre à profit son expérience au service des plus démunis.



Jean-Louis a rejoint, conformément à sa volonté, la Méditerranée, trait d'union entre la France et sa terre natale, la Tunisie. Merci, Jean-Louis, pour tout ce que tu as donné à La France Mutualiste !

Le règlement intérieur évolue

Plusieurs articles du règlement intérieur ont été modifiés par décision lors du Conseil d'administration du 25 octobre 2018.

- Chapitre 2 - article 8 : il introduit la possibilité d'utiliser une solution de vote à distance pour certaines consultations du Conseil d'administration.
- Chapitre 3 - articles 9 à 12 et 14 à 15 : articles modifiés pour prendre en compte la nouvelle fonction de mandataire mutualiste.

Vous pouvez retrouver notre règlement intérieur et les statuts dans leur intégralité sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Risques de l'hiver : les solutions assurantielles



Avec l'hiver, on redécouvre le plaisir d'un bon feu de cheminée... et avec moins d'enthousiasme les désagréments de saison : chutes de neige, vents violents, orages de grêle, etc. Tout cela risque d'endommager votre habitation. Une question se pose alors : êtes-vous bien assuré(e) ?

Les cheminées et les poêles à bois sont couverts par la garantie incendie de votre contrat d'assurance habitation et doivent être déclarés auprès de votre assureur. En cas d'incendie, vous devez fournir le certificat attestant qu'un professionnel a ramoné votre cheminée dans l'année. Si vous ne l'avez pas, le montant de votre indemnisation pourrait

être fortement diminué, voire refusé.

La garantie tempête ou événements climatiques est incluse dans de nombreux contrats d'assurance habitation, mais elle n'est pas obligatoire. Elle couvre notamment les dégâts de toitures arrachées, de tuiles abîmées, de façade fracturée par la chute d'un arbre, ou encore le poids de la neige accumulée sur le toit... et dans certains cas, le gel des canalisations ou encore le débordement des égouts. En cas de sinistre, une déclaration auprès de l'assureur doit être faite dans les 5 jours ouvrés. L'indemnisation dépend ensuite des garanties souscrites et son montant peut varier selon le coefficient de vétusté.

En cas de catastrophe naturelle, c'est la garantie du même nom qui couvre les dégâts. Si votre contrat d'assurance habitation ou auto inclut une garantie couvrant des événements tels que les incendies, les dégâts des eaux, les vols... alors vous êtes également couvert(e) en cas de sinistre lié à une catastrophe naturelle. En revanche, les assurances de base, type « assurance habitation » pour les locataires ou plus couramment « assurance au tiers » en automobile, ne sont pas nécessairement concernées.

Enfin, si vous êtes propriétaire ou si vous louez votre bien, nous vous conseillons de souscrire une garantie « Tous risques immobiliers » particulièrement protectrice pour votre logement. En cas de sinistre, c'est la couverture qui prendra le relais si les autres ne fonctionnent pas. Elle est parfois incluse dans les assurances habitation très couvrantes ou disponible en option.

Pour plus d'informations, contactez vos conseillers par téléphone :

01 40 53 78 00 (appel non surtaxé) ou effectuez un devis en ligne sur le site www.lafrancemutualiste.fr

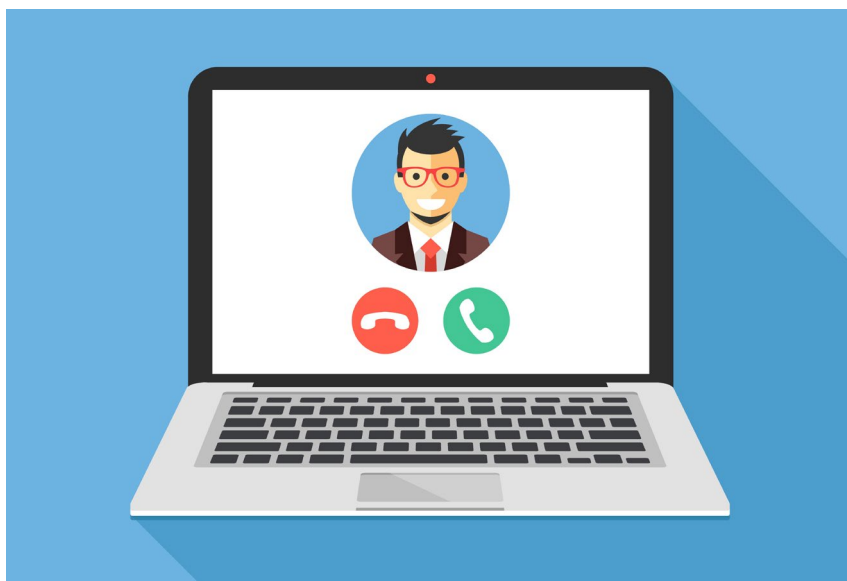
Actépargne2 primé par la presse

Financer ses projets, faire fructifier son épargne, préparer sa retraite ou encore aider ses enfants et petits-enfants, autant de projets situés au cœur de la transmission et de l'esprit de famille, valeurs phares de La France Mutualiste.

Son contrat d'assurance vie Actépargne2 remporte chaque année de nombreux suffrages grâce à sa combinaison gagnante : « un bon cocktail de frais contenus, fonds en euros régulier et offre

de diversification simple et efficace » selon 60 Millions de Consommateurs qui l'a sélectionné parmi ses 24 « contrats stars » sur les 100 testés par les journalistes de son Hors-Série Argent et Banques d'octobre. Une récompense qui vient compléter la Victoire de Bronze du magazine Le Particulier dans la catégorie « Contrat multisupport grand public » reçue en septembre, ainsi que le Label Excellence 2018 des Dossiers de l'Épargne décerné en mars.





ExpertLib, votre nouveau service en agence

Souscrire par internet ou par téléphone, c'est bien. Voir l'interlocuteur qui vous accompagne dans la démarche, c'est mieux... Avec ExpertLib, la nouvelle borne interactive présente dans nos 63 agences vous êtes mis en relation avec un conseiller spécialisé grâce à la visioconférence. Avec ou sans rendez-vous, vous pouvez ainsi bénéficier des conseils d'experts pour découvrir nos offres auto, habitation, santé, et pré-

voyance. La borne interactive ExpertLib vous offre un accès à internet, à un scanner et à une imprimante pour une souscription rapide et confidentielle en agence.

Retrouvez l'agence la plus proche de chez vous sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Ils ont testé ExpertLib... et ont adhéré !

C'est au sein de l'agence de Quimper que Monsieur T. et sa femme ont adhéré à La France Mutualiste après 40 ans de fidélité chez un autre assureur. Grâce au service de visioconférence ExpertLib, et après une comparaison des contrats et des tarifs, ils ont souscrit une assurance habitation, deux assurances auto et une assurance santé à La France Mutualiste. Pour les mêmes garanties, nos nouveaux adhérents réalisent une économie de 1 000 € par an... sans compter les 2 mois offerts en santé, d'une valeur de 400 € !

Découvrez nos offres auto, habitation, santé et prévoyance

Sur Internet

www.lafrancemutualiste.fr

- Simulations en quelques clics en fonction de vos besoins (sauf assurance emprunteur)
- Souscription en ligne avec une signature électronique. Pour certaines assurances comme l'auto, vous êtes couverts immédiatement et pouvez obtenir une attestation d'assurance instantanément en ligne.
- Un conseiller spécialisé peut vous rappeler et vous accompagner par téléphone dans vos démarches et vous expliquer.

En agence

- ExpertLib est à votre disposition pour souscrire en ligne.
- Un conseiller spécialisé peut vous accompagner dans la démarche en visioconférence.

Par mail

- Pour bénéficier d'un bilan gratuit de vos assurances, il suffit d'envoyer un scan de vos contrats actuels (conditions générales et particulières) à l'adresse monbilan@mc.lafm.fr (pensez à rappeler votre numéro d'adhérent !).

Par téléphone

- Appelez le 01 40 53 78 00 (appel non surtaxé), un conseiller dédié vous renseignera et vous accompagnera dans vos démarches.

Par courrier

- Écrivez-nous à l'adresse La France Mutualiste Service communication Tour Pacific - 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex

Algérie : du nouveau pour certains combattants

Les soldats français déployés en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, c'est-à-dire après les accords d'Evian, sont désormais reconnus comme combattants : c'est l'annonce faite en mai dernier par la Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, Geneviève Darrieussecq.

Dès janvier 2019, ils pourront se voir octroyer la carte du combattant et bénéficier des avantages qui y sont liés, incluant la Retraite Mutualiste du Combattant.

Pour demander votre carte, rendez-vous sur le site www.onac-vg.fr



Adhérents R4

Avez-vous communiqué votre numéro de Sécurité sociale ?

La réforme du prélèvement à la source, effective le 1^{er} janvier 2019, concerne directement votre contrat R4 (ex Force+). À cette date, La France Mutualiste sera tenue de pratiquer une retenue à la source, à un taux qui lui sera communiqué par l'administration fiscale, sur la fraction des revenus qui vous est versée au titre des pensions, retraites et rentes, et de reverser ce montant à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Vous continuerez de remplir, chaque année, votre déclaration de revenus qui permettra de déterminer le taux de prélèvement à la source ainsi que le montant définitif de votre impôt sur les revenus de l'année précédente. L'appli-



cation du prélèvement à la source sur vos prestations n'est donc pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra, le cas échéant, intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

La France Mutualiste vous communiquera le taux du prélèvement, la nature du taux (personnalisé ou non personnalisé) et le montant prélevé sur vos prestations.

Vous avez reçu en octobre dernier un courrier de La France Mutualiste vous demandant de nous retourner votre numéro de Sécurité sociale ainsi que la copie de votre carte vitale ou de votre attestation de droits. Si cela n'est pas

encore le cas, merci de répondre dans les plus brefs délais à cette demande afin de régulariser le traitement fiscal de votre contrat R4. Votre conseiller mutualiste reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Exonération ou réduction de CSG

Si vous disposez d'un revenu fiscal de référence inférieur à un certain seuil précisé dans l'article L136-8 du Code de Sécurité sociale, vous pouvez bénéficier, au titre des revenus de l'année 2017, d'un taux réduit ou d'une exonération de la CSG sur les rentes servies en 2019 dans le cadre de votre contrat R4 (pour la fraction fiscalement assimilée aux pensions et retraites). Si vous êtes concerné(e), adressez à La France Mutualiste dans les meilleurs délais, une copie intégrale de votre avis d'imposition reçu en 2018 au titre des revenus de l'année 2017, en y précisant les références de votre contrat R4.

Finances : ce qui va changer en 2019



Un barème de l'impôt revalorisé de 1,6 %

Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu seront revalorisées en fonction de l'indice des prix hors tabac, soit 1,6 % pour tenir compte de l'inflation :

Nouvelle fraction du revenu imposable	Taux d'imposition
jusqu'à 9 964 €	0 %
de 9 964 à 27 519 €	14 %
de 27 519 à 73 779 €	30 %
de 73 779 € à 156 244 €	41 %
au-delà de 156 244 €	45 %

Exonération sociale des heures supplémentaires

Le projet de loi reprend l'une des mesures de la loi TEPA de 2008 : alléger les charges sur les heures supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2019 pour les salariés ainsi que pour les agents de la fonction publique. Concrètement, le texte propose d'exonérer totalement la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires. Selon le gouvernement, cette mesure pourrait concerner près de 8 millions de salariés et générer un gain annuel de 155 € pour un salarié au SMIC et de 279 € pour un salarié à 1,8 SMIC. Mais attention ! Ces heures supplémentaires resteront imposables pour le salarié au titre de l'impôt sur le revenu.

De petits gestes en faveur des retraités

Les pensions de retraite sont soumises à la CSG aux taux de 0 %, 3,8 % ou 8,3 % en fonction du revenu fiscal de référence du foyer. Tout accroissement du revenu qui implique un franchissement de seuil du taux minoré au taux normal conduit à une hausse importante des prélèvements dus. Pour atténuer cet effet, il est prévu de n'appliquer le taux

À SAVOIR

L'épargne salariale encouragée

Le projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, devrait aboutir à un allègement des charges sur l'épargne salariale. Il est notamment prévu la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, et sur la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés.

normal que lorsque le bénéficiaire de la pension a franchi le seuil pendant deux années consécutives. Cette disposition concernera 350 000 foyers, pour un coût de près de 350 M€. En parallèle, pour les deux prochaines années, les pensions de retraite ne feront l'objet que d'une faible revalorisation, de 0,3 % en 2019 et 2020.

Revalorisation des prestations sociales

Le montant de l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées) ou minimum vieillesse, déjà revalorisé au 1^{er} avril 2018, continuera d'augmenter les deux prochaines années : de 35 € au 1^{er} janvier 2019 (soit un montant de 868 € mensuel pour une personne seule) puis encore de 35 € au 1^{er} janvier 2020. Le montant de l'Aspa sera ainsi porté à 903 € mensuel pour une per-

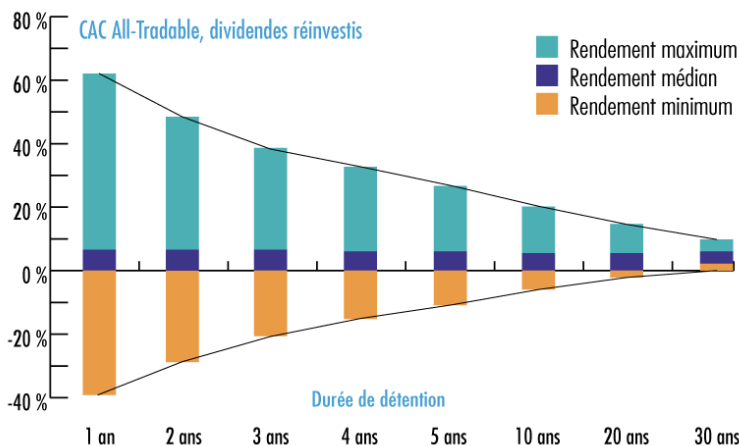
sonne seule (1 402 € pour un couple). L'AAH (allocation aux adultes handicapés) sera également revalorisée sur deux années. Au 1^{er} novembre 2018, son montant a été porté à 860 € mensuel (+41 €) et au 1^{er} novembre 2019, son montant sera de 900 € mensuel (+40 €). Soit une hausse totale de 11 % par rapport à son montant actuel.

Poursuite de la baisse de la taxe d'habitation

L'exonération, sous condition de ressources, initiée en 2018, va se poursuivre en 2019. Pour 2018, le dégrèvement est de 30 %, puis 65 % en 2019, pour être totalement supprimée en 2020. Selon le gouvernement, 17 millions de ménages sont concernés, soit 80 % des contribuables. Pour en bénéficier, il faut afficher un revenu annuel de 30 000 € pour une part, soit un revenu net de 2 500 € par mois.

La durée réduit le risque

France : le rendement réel annuel des actions de 1950 à 2015



Source : lafinancepourtous.com d'après Global Financial Data, calculs Harvest

Ce graphique illustre que plus la durée de placement sur les actions est longue et moins le risque est élevé. Par exemple, sur 3 ans, les rendements annuels moyens (inflation déduite), constatés depuis 1950, ont été compris entre -20 % et +39 %. Mais sur le long terme (20 ans), l'écart s'est sensiblement réduit, et s'est établi entre -2 % et +15 %.

LE MOT

Volatilité

La volatilité mesure les amplitudes de variation du cours d'un actif financier (actions, obligations...) par rapport à son cours moyen sur une période donnée.

La volatilité est une dimension très importante du risque : une volatilité élevée signifie que le cours varie de façon importante et donc que le risque associé à la valeur est important.

La volatilité est plus ou moins forte selon la catégorie d'actifs, et la période de référence. Les actions constituent un titre financier volatil pouvant être sujet à des mouvements de prix significatifs. A court terme, elles connaissent ainsi une plus grande volatilité que d'autres actifs. Mais si on prend une période de référence de plusieurs années, la volatilité des actions diminue et peut même être inférieure à celle d'autres actifs. D'une manière générale, les obligations sont moins exposées à la volatilité des marchés que les actions.

La volatilité est-elle un problème ?

Oui, car se posent les questions d'entrer et de sortir au bon moment. On risque d'entrer au plus haut et, découragé, de sortir au plus bas. La volatilité est dangereuse si on a un horizon court. On peut se permettre de supporter de la volatilité (notamment les fonds de placement investis en actions) si l'horizon de placement est supérieur à 5/8 ans.

Un peu de technique

Comment se calcule cette amplitude ? Vous devez d'abord relever les différents cours du titre, puis mesurer le rendement du titre d'une période sur l'autre (si le cours d'un titre vaut 100 et la période suivante 110, le rendement sera de 10 %). A partir de ces rendements unitaires, il sera possible d'en calculer une moyenne et d'en mesurer l'écart par rapport à chacun des rendements calculés.

Santé

La santé dans la peau

Connaissez-vous le tatouage intelligent ? Cette nouvelle technologie, déjà disponible aux Etats-Unis, est proposée par la start-up LogicInk et pourrait bien révolutionner la santé de demain. Grâce à un biomarqueur, ce tatouage temporaire permet d'alerter sur le niveau d'exposition au soleil trop élevé, simplement en changeant de couleur. Alcoolémie, hydratation de la peau, taux de pollution aux particules fines ou détection d'une grossesse... les idées sont nombreuses

et certains indicateurs sont déjà en développement. Ces tatouages pourraient donc, à terme, accompagner notre quotidien.

Source : www.ladn.eu

Pour ou contre le tatouage Intelligent ?

Répondez à notre sondage en ligne sur www.lafrancemutualiste.fr



Les médicaments de marque bientôt moins remboursés

La mesure s'inscrit dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019 et vise à promouvoir les médicaments génériques. À compter du 1^{er} janvier 2020, "le remboursement d'un assuré qui ne souhaiterait pas, sans justification médicale, la substitution proposée par le pharmacien sera désormais sur la base du prix du générique", précisent les ministères de la Santé et de l'Economie. Toutefois, si la mention "non substituable" figure sur l'ordonnance, le remboursement se fera sur la base du prix de médicament de la marque prescrite.

Source : Capital.fr

La vaccination contre la grippe, c'est maintenant !

La campagne 2018 de vaccination contre la grippe saisonnière qui a débuté le 6 octobre 2018 se poursuit jusqu'au 31 janvier 2019. Elle bénéficie cette année d'une procédure simplifiée pour les personnes à risque. La grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse. Les épidémies de grippe surviennent chaque année et sont responsables de décès. La vaccination contre la grippe est donc conseillée, notamment pour les personnes les plus fragiles. Elle peut être pratiquée par un médecin ou un infirmier et gratuitement dans certains cas. Plus de renseignements sur www.service-public.fr

 Service-Public.fr



Habitation

Taxe d'habitation : quid des personnes en Ehpad ?



Nous l'évoquons dans le numéro précédent, l'exonération sous conditions de la taxe d'habitation est effective depuis cet automne. Les personnes qui résident en Ehpad et conservent la jouissance de leur ancien domicile peuvent profiter de cette exonération, même si elles n'y vivent plus. Pour bénéficier de cet avantage fiscal, plusieurs critères doivent être remplis.

Au niveau du logement :

- Il devait constituer la résidence principale du contribuable avant qu'il ne la quitte pour s'installer en Ehpad.
- Il doit rester libre de toute occupation, même à titre gratuit, sauf s'il s'agit du conjoint ou d'une personne à charge, qui y habitait avant l'entrée en établissement du contribuable.

- L'hébergement en établissement Ehpad doit présenter un caractère durable.

Au niveau du contribuable :

- Il doit soit être âgé d'au moins 60 ans et non passible de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), soit être veuf/veuve sans condition d'âge et non passible de l'IFI.
- Il doit être titulaire d'une des allocations suivantes : allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ou allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Il doit être infirme ou invalide, sans pouvoir subvenir à ses besoins par le travail.

Sources : www.gouvernement.fr
www.capretraite.fr

Auto

Financer son permis B avec le CPF

Le CPF - Compte Personnel de Formation - vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle dans le cadre d'une activité salariée. Faisant le constat que l'obtention du permis est souvent un prérequis pour accéder à l'emploi, le gouvernement a intégré, en 2017, le permis B dans la liste des formations prises en charge par le CPF. Désormais, salariés et demandeurs d'emploi bénéficiant de ces heures de formation peuvent donc financer leur permis de conduire par ce biais.

Sources : www.le-compte-personnel-formation.com

Pour en bénéficier :

www.moncompteactivite.gouv.fr



Actus en ligne

Vous voulez en savoir plus sur ces sujets... et sur d'autres ? Consultez les pages « Actus » sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Le don : on a tous à y gagner

À l'approche des fêtes de fin d'année, en cette période où la fragilité semble plus parlante et la solidarité plus incarnée, pourquoi ne pas concilier générosité et acte citoyen en aidant ses proches ou en soutenant une œuvre caritative ?



© iStockphoto

Le don aux associations, générosité, solidarité... fiscalité !

Selon une étude publiée par la Fondation de France dans le « Panorama national des générosités » en mars 2018, le montant versé aux associations par les particuliers, qui sont à ce jour les plus importants donateurs, a bondi de 70 % depuis 2006. Le don offre, il est vrai, bien des avantages, à commencer en premier lieu par le simple bonheur de donner. On ne le répètera jamais assez, le don permet une réduction des impôts. Les

dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 75 % du montant versé (selon l'organisme choisi) dans la limite de 521 €, et 66 % au-delà de cette somme et toujours dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Par ailleurs, devant la crainte de nombreuses associations de voir leurs dons baisser de manière significative en raison du prélèvement à la source et de l'IFI, le gouvernement a mis en place, pour les contribuables une avance de 60 % sur la réduction d'impôt liée à ces dons. Cette mesure sera effective dès le mois de janvier 2019 et concernerait plus de 5 millions de personnes.

Le don pour aider ses proches

Qu'il s'agisse de ses enfants ou encore de ses petits-enfants, il est possible de leur donner un coup de pouce en profitant des abattements fiscaux sur les donations. Une bonne manière de préparer en douceur sa succession. Toutefois, il ne faut pas faire des donations à tout prix. Car l'allongement de la durée de la vie et le risque de dépendance qui en découle impose de savoir se poser les bonnes questions : si vous êtes en couple, quelle sera la situation financière du conjoint survivant ? Combien devriez-

Donner oui, mais à qui ?

Parmi la multitude d'associations et de causes existantes, il est bien souvent difficile de choisir celle qui nous convient le mieux. Alors avant de faire un don, il est conseillé d'aller visiter le site internet de chaque association et de se renseigner sur son efficacité et son dynamisme. Et bien évidemment, le don peut être pluriel et servir plusieurs causes. Focus sur 5 associations animées de projets très enrichissants

LADAPT

L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui œuvre pour l'intégration des personnes handicapées. Créée en 1929, elle a un objectif précis : faire en sorte que la personne handicapée retrouve sa dignité par une réinsertion dans la société active et professionnelle. Grâce à vos dons, LADAPT accompagne depuis près de 90 ans les personnes handicapées dans leur combat quotidien pour que nous puissions "vivre ensemble, égaux et différents".
www.ladapt.net

Au-delà de nos Handicaps

Association loi 1901 reconnue d'Intérêt Général, elle accompagne la reconstruction, et la réinsertion des soldats blessés, notamment par la pratique d'activités de pleine nature. En effet, en incitant à repousser ses limites, les grands espaces favorisent la résilience, et permettent de toucher à de nouvelles perspectives de vie.
www.assoadh.org

vous aujourd'hui placer pour obtenir un complément de revenu indispensable à maintenir votre niveau de vie ? Ces quelques éléments de réflexion sont indispensables pour mener à bien des projets de donations réussies.

Un abattement de 100 000 € tous les 15 ans

Pour faciliter les transmissions, il est possible, pour chaque parent, de donner jusqu'à 100 000 € à chacun de ses enfants... Et de recommencer tous les 15 ans pour profiter de cet abattement. Un couple avec quatre enfants peut donc donner 800 000 € sans payer d'impôts !

Si vous avez plusieurs enfants

Il est préférable de réaliser une donation-partage à la place de donations simples effectuées à chaque enfant. Elle implique un acte unique, et non plusieurs actes séparés, qui réunit l'ensemble des héritiers. Elle se fait par acte notarié. Son principal intérêt est de figer la valeur des biens au jour de la donation. Aucune réévaluation des biens n'aura lieu, ce qui n'est pas le cas dans une donation simple. La donation-partage, en fixant ainsi les montants, permet d'éviter les conflits entre vos enfants. En effet, ceux dont les biens auront pris de la valeur n'auront pas à indemniser leurs frères et sœurs.

Au-delà, il est possible de donner à ses enfants une somme supplémentaire de 31 865 €, sous certaines conditions : le donateur doit être âgé de moins de 80 ans au jour de la transmission, et le donataire doit être âgé d'au moins 18 ans au jour de la transmission.

Sans oublier les petits-enfants et arrière-petits-enfants

Vous pouvez donner à chacun de vos petits-enfants jusqu'à 31 865 € hors droits de mutation (taxes perçues par les collectivités locales et l'État), et cela tous les 15 ans. Pour les arrière-petits-enfants, cet abattement est de 5 310 €. Au-delà, les taux en ligne directe s'appliquent.

À noter : quand un mineur reçoit une somme d'argent conséquente de ses aïeux, l'assurance vie représente un réceptacle particulièrement adapté aux enjeux de valorisation et de préservation des intérêts du donataire.

Le présent d'usage, pour les grands événements de la vie

C'est un avantage certain ! Le présent d'usage est non imposable, n'a pas à être rapporté lors de la succession et est irrévocable. Mais attention, le Fisc veille au grain et ne donne pas de règles précises. Pour qu'il y ait présent d'usage, il faut que le bien ou la somme d'argent donné le soit à l'occasion de certains événements marquants (naissance, diplôme, mariage, etc.).

Ensuite, la valeur du cadeau doit être en rapport avec la situation financière du donateur, comme le stipule l'article 852 du code civil : « Le caractère de présent d'usage s'apprécie à la date où il est

consenti et compte tenu de la fortune du disposant. »

Enfin, le geste ne doit pas être répété trop souvent, comme par exemple des virements périodiques sur des comptes d'épargne. Si aucun plafond ou pourcentage n'est inscrit dans la loi, les tribunaux ont considéré que des cadeaux dont la valeur ne dépassait pas 2,5 % des revenus annuels du donateur ne pouvaient pas être requalifiés en donation déguisée.

Donation ou succession en faveur de...	Abattement (en €)
Ascendants ou enfants	100 000
Conjoint ou partenaire PACS (donation seulement)	80 724
Frères et sœurs	15 932
Neveux et nièces	7 967
Personnes handicapées (*)	159 325
Petits-enfants (donation seulement)	31 865
Arrière-petits-enfants (donation seulement)	5 310
Dons de sommes d'argent (**)	31 865

(*) Cet abattement peut se cumuler avec celui prévu en faveur notamment des enfants en ligne directe et des frères et sœurs.

(**) L'exonération s'applique pour les dons de sommes d'argent consentis en pleine propriété au profit d'un enfant, d'un petit-enfant, d'un arrière-petit-enfant ou, si le donateur n'en a pas, d'un neveu ou d'une nièce (ou par représentation, d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce), sous certaines conditions : le donateur doit être âgé de moins de 80 ans au jour de la transmission, et le donataire doit être âgé d'au moins 18 ans au jour de la transmission.

Encore plus d'actus ?

Inscrivez-vous à la newsletter de La France Mutualiste sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Bleuet de France

L'Œuvre nationale du Bleuet de France est une œuvre caritative intégrée à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre depuis 1991. Le Bleuet de France soutient les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme. Elle est partenaire de projets valorisant l'histoire et la mémoire des conflits contemporains afin de promouvoir les valeurs citoyennes françaises. Grâce aux dons, de nombreux projets et manifestations à caractère culturel et pédagogique sont financés. Donner au Bleuet de France c'est aussi donner à ceux qui restent. www.onac-vg.fr/presentation-du-bleuet-de-france

La voile pour se reconstruire

Créée par le colonel Combi, cette association organise des embarquements sur voiliers de soldats blessés de guerre, notamment le fameux Tour du Morbihan en juillet. L'association est entièrement financée par les dons de partenaires et de particuliers. www.la-voile-pour-se-reconstruire.fr

Mécénat Chirurgie Cardiaque

Cette association opère des enfants défavorisés atteints de malformations cardiaques vivant dans des pays où les interventions chirurgicales, nécessaires pour les sauver, sont impossibles faute de moyens techniques ou financiers. Hébergés dans des familles d'accueil et opérés dans 11 centres chirurgicaux en France, 3000 enfants ont été opérés depuis la création de l'association en 1996. www.mecenas-cardiaque.org



© France Mutualité

Illectronisme : comment réduire la fracture numérique ?

Pour chercher un emploi, payer ses impôts, trouver un logement, prendre un rendez-vous médical ou tout simplement s'informer, il est difficile aujourd'hui de se passer d'Internet. Pourtant, certains citoyens – ni des marginaux, ni des rebelles – ne vont que rarement sur le web et se déclarent mal à l'aise avec le numérique. Ces « illettrés » du numérique, qui ont des difficultés à utiliser les nouvelles technologies, représentent une part non négligeable de la population.

L'illectronisme, pour illettrisme numérique, c'est-à-dire l'impossibilité de se servir des outils informatiques par manque de connaissances sur le sujet, toucherait 15 % de personnes en France, selon les chiffres officiels, alors que dans le pays le nombre d'illettrés est estimé à 7 %. Une récente étude CSA pour le Syndicat de la presse sociale (SPS) révèle que près d'un quart des Français (23 %) se sentent « mal à l'aise avec le numérique ».

L'accès au numérique : un droit pour tous

Même si les plus de 70 ans sont un peu plus nombreux que les autres à avoir du mal à se servir d'Internet, l'illectronisme est un phénomène plus largement répandu qu'on pourrait le croire. De plus, beaucoup n'osent pas toujours avouer leurs difficultés ou leurs réticences. « Cette étude a permis de mettre des chiffres sur des intuitions, explique Philippe Marchal, le président du SPS. Nous

avons quand même été surpris par le fait que cela touchait toutes les régions, urbaines ou rurales, les hommes comme les femmes, et toutes les catégories socioprofessionnelles, y compris des cadres supérieurs. Parmi les jeunes, 15 % sont aussi en retrait par rapport à Internet. Même s'ils surfent apparemment facilement sur le web, ils y font presque toujours la même chose et n'utilisent en réalité qu'une faible partie des possibilités du numérique. » Loin d'être hostile au progrès, le SPS s'inquiète néanmoins et pointe le risque d'exclusion sociale d'une partie de la population. « Avec la course effrénée de l'administration pour réduire ses coûts en dématérialisant le plus possible les démarches, trop de personnes restent sur les côtés, ce qui pose un vrai problème de citoyenneté, regrette Philippe Marchal. Certains se découragent et finissent par renoncer à une démarche, une requête, un droit. »

Décomplexer et « décomplexifier »

Dans une société qui vit à l'heure du digital, ne pas savoir utiliser les outils numériques est un véritable handicap au quotidien. Pour compenser le manque de compétences en informatique, apprendre à ces personnes démunies à envoyer des e-mails, à faire des démarches sur Internet, à commander un produit, etc., des initiatives voient le jour un peu partout en France. L'association Emmaüs, par exemple, permet aux plus défavorisés d'accéder aux services en ligne par le biais du programme Emmaüs Connect et, depuis plusieurs mois, initie aussi un public plus large via des ateliers pratiques pour accompagner ceux qui débutent sur la toile. Pôle Emploi, les départements, les mairies, les associations... ont également mis en place des formations pour que tous puissent enfin être autonomes et naviguer sans peine dans le monde du digital. Encore faudrait-il qu'un effort soit fait du côté des concepteurs et des éditeurs de sites pour les rendre plus accessibles et faciles à utiliser.

France Mutualité

Livres



Terrifiante plongée dans les méthodes de l'État islamique

Après son formidable thriller de pirates nigériens (*Mission Buthacus - & Vous n°57*), l'ancien commandos marine François Morizur récidive avec une histoire plus vraie que nature de contrôle du trafic de l'héroïne afghane par un dignitaire de l'Etat islamique pour déstabiliser la région. Âme sensible s'abstenir. Passionnés de stratégie ou de marine, se précipiter !

« **Traque en océan Indien** », François Morizur
Editions Pierre de Taillac - 464 pages - 14,90 €



Témoignage et photos d'un médecin engagé dans la Grande Guerre

1914, Georges Legros a 53 ans. Il est député et médecin et décide de s'engager dans le service de santé des armées. Au travers de ses photos et prises de notes, il nous livre son expérience de la guerre et son combat pour soigner les blessés. Un témoignage historique et scientifique, illustré de photos d'époque.

« **Médecin au Front** », Anne-Marie Slézec
Éditions Sutton - 176 pages - 22 €

DVD

La sélection de l'ECPAD, agence d'images de la Défense



Une vie de femme pendant la Grande Guerre

Tout semble avoir été dit sur la Grande Guerre. Pourtant a-t-on déjà observé la guerre de 1914-1918 sous le prisme du regard féminin ? Le film rend un très bel hommage aux femmes.

DVD - Durée : 60 minutes - 14,90 € (ou 10,43€ après remise)

Modalités de commande en bas de page 2

Croisière



Croisière familiale à la découverte des trésors de la Méditerranée

Venise, Athènes et Rome... l'été prochain, embarquez pour une croisière inoubliable en famille et naviguez dans le sillage de 3 mers légendaires.

En suivant l'un de ces 3 itinéraires exceptionnels, vous partirez à la découverte des richesses du bassin méditerranéen, des lieux sublimes inscrits au patrimoine de l'Unesco et initierez, si vous le souhaitez, vos enfants ou petits-enfants aux plaisirs des voyages en mer.

Lors de ces croisières, le PONANT Kid's Club propose des activités spécialement conçues pour les jeunes passagers. Une pédagogie ajustée au rythme de chacun permet aux enfants de développer leurs connaissances de la destination de manière ludique avec des animations telles que des activités manuelles, sportives ou des jeux de société. Accompagnés d'animateurs, ils pourront également pêcher et participer à des balades à pied ou des baignades à proximité du navire et, selon la disponibilité du Commandant et de son équipage, découvrir la vie des métiers à bord.

ASSURANCES

AUTO*

HABITATION*

EMPRUNTEUR*

SANTÉ*

PRÉVOYANCE*

NOUVEAU

**Vous avez un projet immobilier ?
Découvrez notre assurance de prêt**
(également adaptée aux Forces de
l'ordre et militaires OPEX).

Souscription possible pour les emprunts en
cours depuis plus d'un an.



**Faites des
économies !**

10% de remise⁽¹⁾
sur vos contrats auto et habitation

Jusqu'à 2 mois OFFERTS⁽²⁾
sur votre contrat santé

Votre code promotion : 2019ADHLEV

Valable jusqu'au 28 février 2019



*Offre proposée par Média Courtage, Société du groupe La France Mutualiste - Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 10 058 534 vérifiable sur www.oriass.fr (RCS 524 259 975 BREST) - SIRET n° 524 259 975 00026 - Rue Jean Fourastié - CS 80003 - 29480 Le Relecq Kerhuon.

La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacifique, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

(1) Réduction tarifaire de 10% appliquée chaque année sur le tarif client de base pour tout nouveau contrat d'assurance auto et habitation souscrit d'ici au 28 février 2019. Offre valable une fois par contrat. Le tarif client de base peut évoluer en fonction des indexations tarifaires décidées par les assureurs partenaires. Offre réservée aux adhérents pour toute adhésion à un nouveau contrat d'assurance auto ou habitation d'ici au 28 février 2019.

(2) Remboursement d'un montant égal à 2 mois de cotisations d'assurance santé. Offre réservée aux adhérents pour toute adhésion à un nouveau contrat d'assurance santé d'ici au 28 février 2019, et valable une fois par contrat. Le remboursement sera effectué dans le cours du 11^{ème} mois suivant la prise d'effet du contrat, sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur et que l'adhérent soit à jour du paiement de ses cotisations.



**la France
Mutualiste**

L'assurance d'un esprit de famille

www.lafrancemutualiste.fr

01 40 53 78 00